

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFECOIS SEANCE DU 21 OCTOBRE 2020

Séance n°4 du 21 octobre 2020

Délibération n° 2020.2110.02

Objet : élection des autres
membres du bureau

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 40
Nombre d'excusés avec pouvoir :
Nombre d'excusés :
Nombre d'absents :

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un octobre à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 16 octobre 2020, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : M. Thierry BASTIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – M. DE LUSTRAC Jean-Marc – M. COMBAUD Renaud – Mme FOURÉ Brigitte – Mme MANDIN Frédérique – Mme BERNARD Anne-Marie – M. VIDAL Laurent – Mme SOURY Christine – M. RAINETEAU Jean – LAMAZIERES Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – Mme CECCHIN Catherine – M. PANTIER Jean-Marie – Mme TEILLET Anne – Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès – M. GUYON Jean-Guy – Mme GAGNAIRE Marie-Claire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. DUPUIS José – M. MATHIEU Xavier – M. POUX Pierre – M. GEOFFROY Fabrice – MOREAU Carole – THOMAS Jean-Claude – THOMAS Hubert – BOUCHET Francine – ASHBOLT Louisa – JOBIT Jean-François – REMY Catherine – M. FORT Jean-Paul - LALLEMENT Sylvie – CREMOUX Christine – GUILLONNEAU Séverine – AURICOSTE-TONKA Isabelle – SEGUINAR Claudy – BŒUF Pascal.

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU :

Le Président du PETR du Pays du Ruffécois invite le comité syndical à procéder à l'élection des autres membres du bureau. Il rappelle que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6, 5211-7 et suivant,

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020,

Vu le décret du 28 mai 2020 n°2020-642 du 27 mai 2020 relatif à l'installation de l'organe délibérant des syndicats mixtes fermés et des PETR,

Monsieur CROIZARD Christian, Monsieur BASTIER Thierry et Madame Brigitte FOURÉ se déclarent candidat(e)s pour faire partie du bureau.

1.1 Résultats du premier tour du scrutin

A - Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote	0
B - Nombre de votants	40
C - Nombre de suffrages déclarés nuls	0
D - Nombre de votes blancs	0
E - Nombre de suffrages exprimés [B-(C+D)]	40
F - Majorité absolue	20

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
CROIZARD Christian	40	Quarante

1.2 Proclamation de l'élection du 1^{er} autre membre du bureau

Le Comité syndical après vote :

PROCLAME CROIZARD Christian autre membre du bureau du PETR du Pays Ruffécois et le déclare immédiatement installé.

1.1 Résultats du premier tour du scrutin

A - Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote	0
B - Nombre de votants	40
C - Nombre de suffrages déclarés nuls	0
D - Nombre de votes blancs	0
E - Nombre de suffrages exprimés [B-(C+D)]	40
F - Majorité absolue	20

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
BASTIER Thierry	40	Quarante

1.2 Proclamation de l'élection du 2^{ème} autre membre du bureau

Le Comité syndical après vote :

PROCLAME BASTIER Thierry autre membre du bureau du PETR du Pays Ruffécois et le déclare immédiatement installé.

1.1 Résultats du premier tour du scrutin

A - Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote	0
B - Nombre de votants	40
C - Nombre de suffrages déclarés nuls	0
D - Nombre de votes blancs	0
E - Nombre de suffrages exprimés [B-(C+D)]	40
F - Majorité absolue	20

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
FOURE Brigitte	40	Quarante

1.2 Proclamation de l'élection du 3^{ème} autre membre du bureau

Le Comité syndical après vote :

PROCLAME FOURÉ Brigitte autre membre du bureau du PETR du Pays Ruffécois et la déclare immédiatement installée.

AUTORISE Monsieur le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Président

